

LE BUGUE

Bulletin municipal - n° 1
Juin 2021



Sommaire

● EDITORIAL	Le mot du Maire	1
● VIE MUNICIPALE	Présentation des élus	2
● FINANCES	Budget 2021	6
● TRAVAUX	Travaux de voirie	12
	Enfouissement rue de la République	
	Route de la Borie	
	Route de la Reynerie	
	Cour des écoles	
	Portail de l'école	
	Poteaux incendie	
	Aménagement jeux rue du Jardin Public	
	Travaux d'entretien	
● ACTION SOCIALE SANTE		14
	Gestion pandémie	
	Alzheimer	
	Prévention santé	
	Prescription d'Exercices Physiques pour la Santé (PEPS)	
● QUALITE DE VIE / SERVICE À LA POPULATION		16
	Registre personnes vulnérables	
	Gestion funéraire	
	Les Pigeons dans la ville	
	Adressage normalisé	
	Amélioration de l'habitat : OPAH-RU	
● ENFANCE / JEUNESSE / ECOLE / AÎNES		19
	Petite enfance – Gestion pandémie	
	Ecole élémentaires et maternelles	
	Aînés	
● ANIMATIONS CULTURE		20
	Comité des Fêtes	
	Soirée des Art'Istes	
	Octobre Rose	
	Bibliothèque	
	Bâtiment Maison de la Vie Sauvage	
	Décorations de fin d'année	
● VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE		22
	Réunion des associations	
	Forum des associations	
	Visite des associations et Groupe de travail	
	Label Terre des Jeux 2024	
	Ecole des sports	
● INTERCOMMUNALITE - CCVH		24
● FORUM DES ÉLUS DE L'OPPOSITION		25

LE MOT DU MAIRE

Chères Buguoises, Chers Buguois,

Depuis de plus d'un an, nous vivons une situation sanitaire atypique, ponctuée de périodes de confinement due à l'augmentation de cas COVID19. De nombreuses personnes sont atteintes par ce virus et ses variants, certaines sont hospitalisées, d'autres, hélas, en sont décédées. Il est important que nous respections les directives sanitaires : port du masque, distanciation, vaccination pour les personnes éligibles selon les critères définis par l'ARS. Depuis ma prise de fonction de maire et avec l'équipe municipale, nous avons maintenu et assuré le fonctionnement de nos services tout en respectant les consignes sanitaires aux écoles, à la mairie et aux services techniques. Ces contraintes ont donné lieu parfois à des moments d'angoisse auxquels ont été confrontés un certain nombre de nos agents municipaux et élus. La mobilisation des agents en charge de la continuité des services a été exemplaire et elle reste vraie aujourd'hui.

Vous recevez le premier journal municipal de notre mandature 2020-2026. Il est consacré aux réalisations depuis juillet 2020 à aujourd'hui. Vous trouverez des articles sur les travaux de voirie, l'école élémentaire, l'enfouissement des réseaux, le contrôle des poteaux incendie, l'action social /santé, les finances, l'animation/culture, l'enfance-jeunesse-école-ainés etc ...

Par ailleurs, dans ce bulletin, vous allez faire la connaissance avec les 23 Conseillers Municipaux qui sont l'organe institutionnel décisionnaire dans le cadre de l'administration des affaires communales.

Puis, en termes de travaux structurants, les projets évoluent de façon positive et je souhaite vous en informer. Leur réalisation constitue un impératif pour répondre à la croissance et à l'attractivité de notre commune.



Le projet de la gendarmerie est toujours d'actualité et les travaux devraient débuter en septembre suivant le calendrier prévu par la maîtrise d'œuvre.

Les travaux de voirie Route de la Gare sont dans une phase d'étude de faisabilité. Le linéaire envisagé démarre au carrefour Route de la Gare/Allée Souriau jusqu'au carrefour Route de la Gare/rue de la Faure Basse.

Aussi, nous devons terminer l'«adressage», terme qui consiste à nommer les voiries sans nom, ou à renommer celles dont les noms sont identiques. Des dizaines d'habitants vont changer d'adresse postale. Ils seront informés des formalités à effectuer et pourront être accompagnés dans leurs démarches en mairie.

Cette pandémie nous a tous privé de nombreuses libertés, mais elle a été l'occasion de constater des actes de solidarité et d'entraide entre les habitants qui ont permis de faire les courses d'un voisin, aller chercher des médicaments pour un tiers, etc...

Merci à tous pour ce que vous faites de façon anonyme pour aider les autres.

Je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale et des agents communaux un retour à une vie plus «normale» qui vous permette rapidement de revoir vos familles, vos proches, vos amis et de retrouver une vie sociale.

Serge LÉONIDAS

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



LÉONIDAS Serge
Maire
Vice-Président CCVH



GENESTE François
1^{er} adjoint
Travaux - Voirie - VRD
Environnement - Développement durable
Gestion des projets
Patrimoine - Urbanisme - PLU
Gestion travaux cimetière
Gestion des déchets (ordures ménagères)



VIGNAL Joëlle
2^e adjointe
Culture- Petite enfance - Enfance
Jeunesse - Affaires scolaires
CMJ - Animations
Jumelage - Aînés
Conseillère (CCVH)



ROUSSEAU René
3^e adjoint
Nouvelle technologie de l'informatique
et de la communication
Adressage - Informatique
Sécurité - Préventions des risques naturels
Réseaux (eaux, assainissement, EDF, orange,
fibre optique...)
Coordination intercommunale
Conseiller (CCVH)



GOUAUD Danièle
4^e adjointe
Etat civil - Affaire démographique - Elections
Cérémonies commémoratives
Solidarité - Services à la population - Citoyenneté
Qualité de vie dans les quartiers et des habitants
Embellissement de la ville
OPAH-RU



VINCIGUERRA Jacques
5^e adjoint
Administration générale - RH
Communication - Coordination des élus
Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI)
Les terrasses - bars et restaurants
Relation publique - Citoyenneté
Commerces - Marchés
Conseiller (CCVH)



GENESTE Yolande
6^e adjointe
Finances
Budget
Subventions
Conseillère (CCVH)



MIQUEL Christelle

Conseillère déléguée
Action sociale - Santé



COUDEYRAT Jean-Luc

Conseiller délégué
Vie associative et sportive



BLONDEAU Michel

Conseiller délégué
Travaux - Voirie - VRD (petits travaux)



ARAYE Anne-Gaëlle

Conseillère déléguée
Développement économique (Agriculture - Artisanat - Commerces)
Tourisme
Conseillère (CCVH)



BRUN Philippe

Conseiller municipal



DUROUSSEAUD Séverine

Conseillère municipale



LESIZZA Jean-Claude

Conseiller municipal



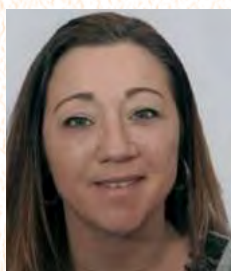
MONTEIL Françoise

Conseillère municipale



GODFRIN Aymeric

Conseiller municipal



GONTHIER Joëlle

Conseillère municipale



MONNEZ Pauline

Conseillère municipale



CROUZET Bernard

Conseiller municipal
Conseiller (CCVH)



TOURNIÉ Jean

Conseiller municipal



PICARD Jean-Louis

Conseiller municipal



PIQUES Maryvonne

Conseillère municipale



RÉVOLTE Alain

Conseiller municipal

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le maire est le président de toutes les commissions

Commission d'Appel d'Offres

Titulaires : LEONIDAS Serge
GENESTE François
GENESTE Yolande
CROUZET Bernard

Suppléants : BLONDEAU Michel
ARAYE Anne Gaëlle
REVOLTE Alain

Commission Finances et Budgets

Titulaires : GOUAUD Danièle (Vice-présidente)
GENESTE Yolande
ROUSSEAU René
MIQUEL Christelle
TOURNIÉ Jean

Suppléants : VINCIGUERRA Jacques
ARAYE Anne Gaëlle
LESIZZA Jean Claude
BRUN Philippe
REVOLTE Alain

Commission Travaux, Urbanisme, Voirie, Travaux Divers et accessibilité PMR

Titulaires : BLONDEAU Michel (Vice-président)
GENESTE François
ROUSSEAU René
MIQUEL Christelle
CROUZET Bernard

Suppléants : GENESTE Yolande
ARAYE Anne Gaëlle
BRUN Philippe
GODFRIN Aymeric
REVOLTE Alain

Commission Affaires sociales, Logement, Santé, Qualité de la vie dans les quartiers et des habitants

Titulaires : MIQUEL Christelle (Vice-présidente)
GOUAUD Danièle
GENESTE François
GENESTE Yolande
REVOLTE Alain

Suppléants : COUDEYRAT Jean Luc
MONTEIL Françoise
VIGNAL Joëlle
MONNEZ Pauline
PICARD Jean Louis

Commission Développement économique

Titulaires : ARAYE Anne Gaëlle (Vice-présidente)
VINCIGUERRA Jacques
GOUAUD Danièle
VIGNAL Joëlle
CROUZET Bernard

Suppléants : BRUN Philippe
GODFRIN Aymeric
BLONDEAU Michel
DUROUSSEAUD Séverine
PIQUES Maryvonne

Commission Vie associative et sportive

Titulaires : COUDEYRAT Jean Luc (Vice-président)
VIGNAL Joëlle
ARAYE Anne Gaëlle
GODFRIN Aymeric
CROUZET Bernard

Suppléants : MIQUEL Christelle
GENESTE François
GOUAUD Danièle
MONNEZ Pauline
REVOLTE Alain

Commission Petite enfance, Jeunesse, Affaires sociales, comité des jeunes et des aînés, culture

Titulaires : DUROUSSEAUD Séverine (Vice-présidente)
VIGNAL Joëlle
MONNEZ Pauline
GONTHIER Joëlle
PIQUES Maryvonne

Suppléants : ARAYE Anne Gaëlle
GOUAUD Danièle
COUDEYRAT Jean Luc
MIQUEL Christelle
PICARD Jean Louis

Commission Tourisme, Animations et Fêtes

Titulaires : MONNEZ Pauline (Vice-présidente)
VIGNAL Joëlle
ARAYE Anne Gaëlle
GONTHIER Joëlle
PICARD Jean Louis

Suppléants : COUDEYRAT Jean Luc
MONTEIL Françoise
DUROUSSEAUD Séverine
GODFRIN Aymeric
CROUZET Bernard

Commission Environnement, Développement durable et Gestion des déchets

Titulaires :	BRUN Philippe (Vice-président) GENESTE François BLONDEAU Michel LESIZZA Jean Claude PICARD Jean Louis	Suppléants :	DUROSSEAUD Séverine MIQUEL Christelle MONTEIL Françoise GONTHIER Joëlle REVOLTE Alain
--------------	---	--------------	---

Commission Nouvelle technologie de l'informatique et de la communication, Sécurité et Prévention des risques naturels

Titulaires :	LESIZZA Jean Claude (Vice-président) ROUSSEAU René GENESTE François PICARD Jean Louis	Suppléants :	BRUN Philippe COUDEYRAT Jean Luc DUROSSEAUD Séverine PIQUES Maryvonne
--------------	--	--------------	--

Commission Ecoute, Dialogue, Partage et Communication

Titulaires :	VINCIGUERRA Jacques (Vice-président) GOUAUD Danièle ROUSSEAU René MONNEZ Pauline	Suppléants :	ARAYE Anne Gaëlle DUROSSEAUD Séverine GONTHIER Joëlle MONTEIL Françoise
--------------	---	--------------	--

Commission Conseil Municipal des Jeunes

Titulaires :	DUROSSEAUD Séverine (Vice-présidente) VIGNAL Joëlle PICARD Jean Louis	Suppléants :	ARAYE Anne Gaëlle MONNEZ Pauline PIQUES Maryvonne
--------------	---	--------------	---

DÉLÉGUÉS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

E.H.P.A.D. Lobligeois

Titulaires :	LEONIDAS Serge GOUAUD Danièle VINCIGUERRA Jacques
--------------	---

Collège Leroy Gourhan

Titulaires :	GONTHIER Joëlle VIGNAL Joëlle	Suppléants :	MONNEZ Pauline PICARD Jean Louis
--------------	----------------------------------	--------------	-------------------------------------

Comité de Jumelage

Titulaires :	GONTHIER Joëlle VIGNAL Joëlle COUDEYRAT Jean Luc GOUAUD Danièle VINCIGUERRA Jacques MONNEZ Pauline PIQUES Maryvonne
--------------	---

Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du BUGUE

Titulaires :	GENESTE Yolande MIQUEL Christelle	Suppléants :	VIGNAL Joëlle PIQUES Maryvonne
--------------	--------------------------------------	--------------	-----------------------------------

Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE24)

Titulaires :	GENESTE François ROUSSEAU René	Suppléants :	BRUN Philippe VINCIGUERRA Jacques
--------------	-----------------------------------	--------------	--------------------------------------

Syndicat Départemental des Energies 24 (SDE24)

Titulaires :	LEONIDAS Serge ROUSSEAU René	Suppléants :	BRUN Philippe CROUZET Bernard
--------------	---------------------------------	--------------	----------------------------------

Référent Sécurité Routière : ROUSSEAU René

Référent Défense : BRUN Philippe

FINANCES et BUDGET 2021

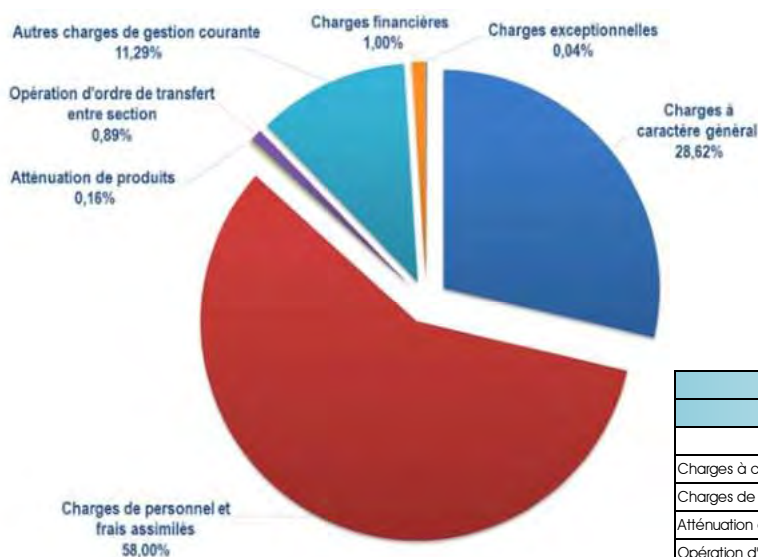
Les documents budgétaires d'une commune se composent d'un Compte Administratif et d'un Budget Primitif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté, par le Maire et son adjoint aux finances, au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des délibérations modificatives.

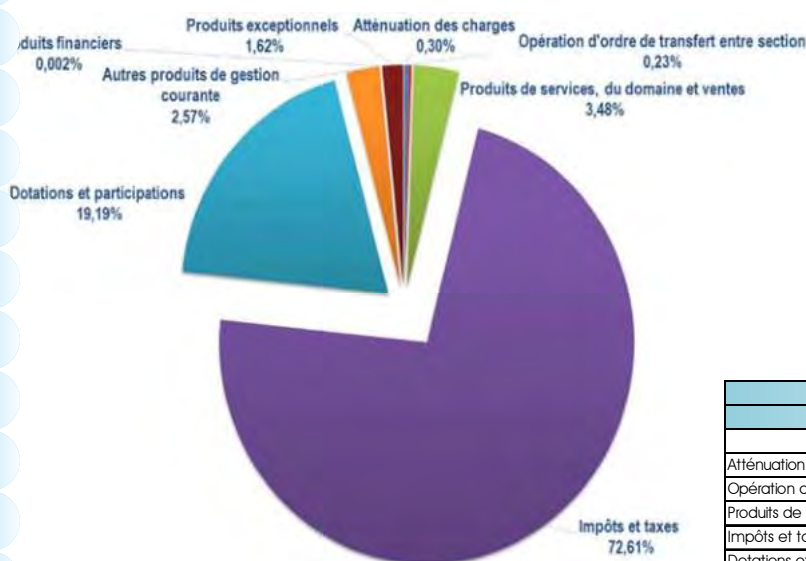
Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement est présenté ci-dessous.

Fonctionnement



DEPENSES

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Libellé	Montant
Charges à caractère général	684 805 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 387 608 €
Atténuation de produits	3 913 €
Opération d'ordre de transfert entre section	21 402 €
Autres charges de gestion courante	270 031 €
Charges financières	23 915 €
Charges exceptionnelles	925 €
TOTAL DEPENSES	2 392 599 €

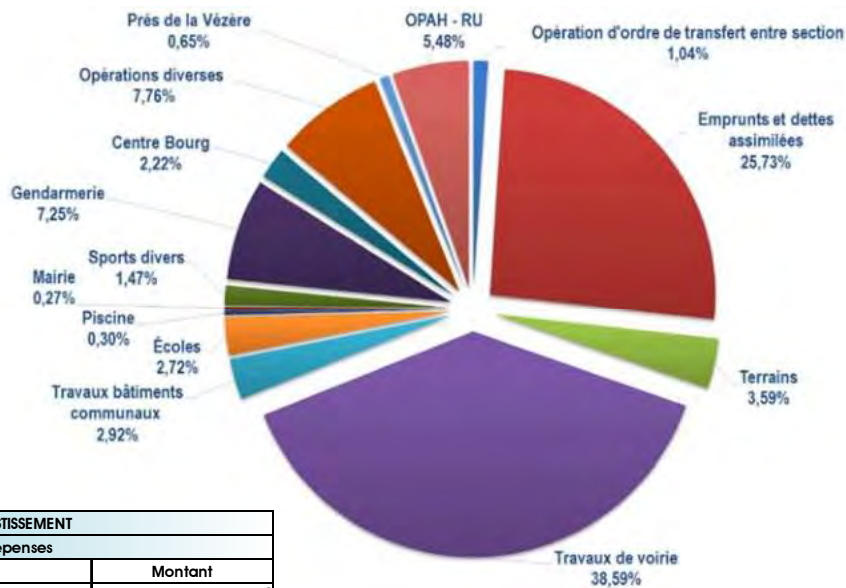


RECETTES

FONCTIONNEMENT	
Recettes	
Libellé	Montant
Atténuation des charges	9 545 €
Opération d'ordre de transfert entre section	7 395 €
Produits de services, du domaine et ventes	111 492 €
Impôts et taxes	2 327 616 €
Dotations et participations	615 280 €
Autres produits de gestion courante	82 352 €
Produits financiers	48 €
Produits exceptionnels	51 916 €
TOTAL RECETTES	3 205 644 €

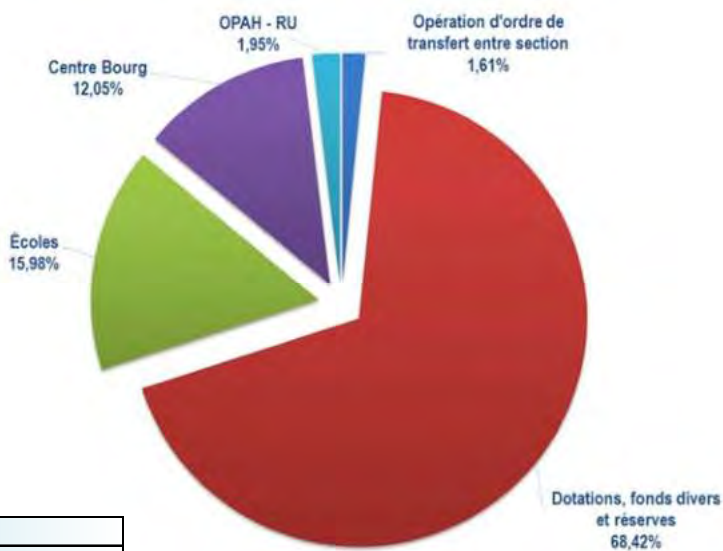
Investissement

DEPENSES



INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Libellé	Montant
Opération d'ordre de transfert entre section	7 395 €
Emprunts et dettes assimilées	182 802 €
Terrains	25 517 €
Travaux de voirie	274 205 €
Travaux bâtiments communaux	20 742 €
Écoles	19 342 €
Piscine	2 146 €
Mairie	1 948 €
Sports divers	10 431 €
Gendarmerie	51 526 €
Centre Bourg	15 798 €
Opérations diverses	55 135 €
Prés de la Vézère	4 596 €
OPAH - RU	38 960 €
TOTAL DÉPENSES	710 542 €

RECETTES



INVESTISSEMENT	
Recettes	
Libellé	Montant
Opération d'ordre de transfert entre section	21 402 €
Dotations, fonds divers et réserves	910 412 €
Écoles	212 666 €
Centre Bourg	160 296 €
OPAH - RU	25 887 €
TOTAL RECETTES	1 330 663 €

Synthèse :

Le Compte Administratif 2020 de la commune se résume de la façon suivante :

	Section fonctionnement		Section investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		574 635 €	493 183 €	
Opérations exercice 2020	2 392 599 €	3 205 644 €	710 542 €	1 330 663 €
Reste à réalisé			670 064 €	76 300 €
Totaux cumulés	2 392 599 €	3 780 279 €	1 873 789 €	1 406 963 €
Résultats définitifs par section	1 387 680 €		-466 826 €	
Résultat définitif global	920 854 €			

BUDGET PRIMITIF 2021

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes,
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité,...),
- ajuster une dépense,
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives, elles sont votées par le conseil municipal. Le budget primitif 2021 a été voté le 12 avril 2021 par le conseil municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

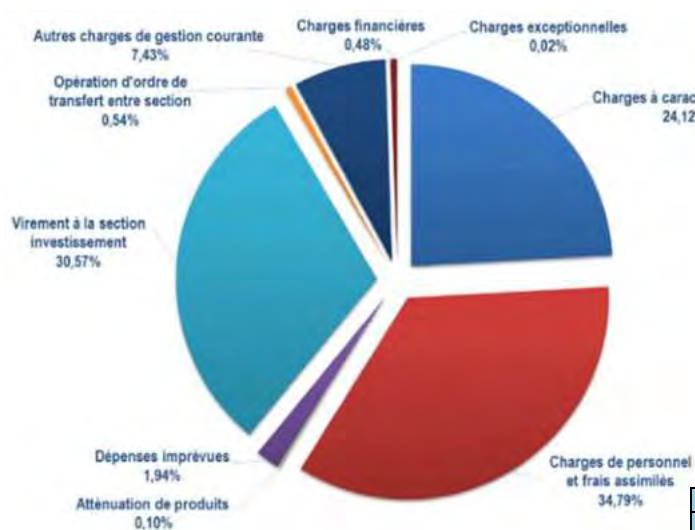
Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les **projets nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

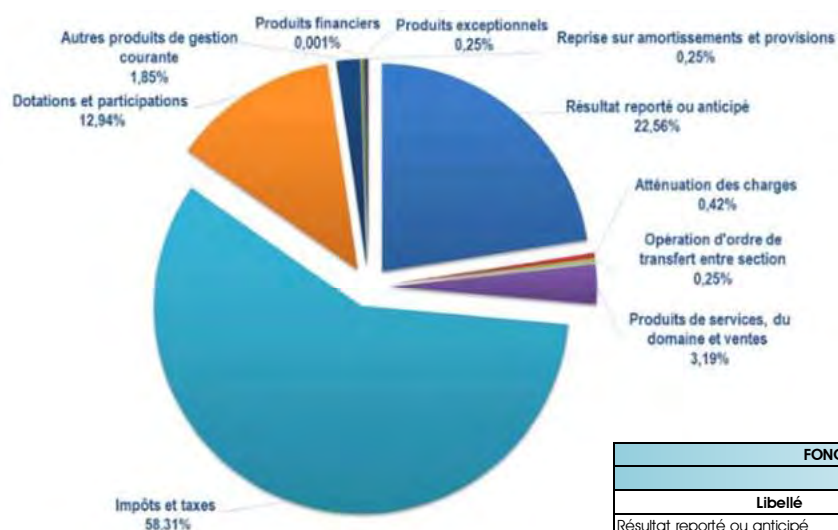
Le détail de ces deux sections est présenté ci-dessous.

Fonctionnement



DEPENSES

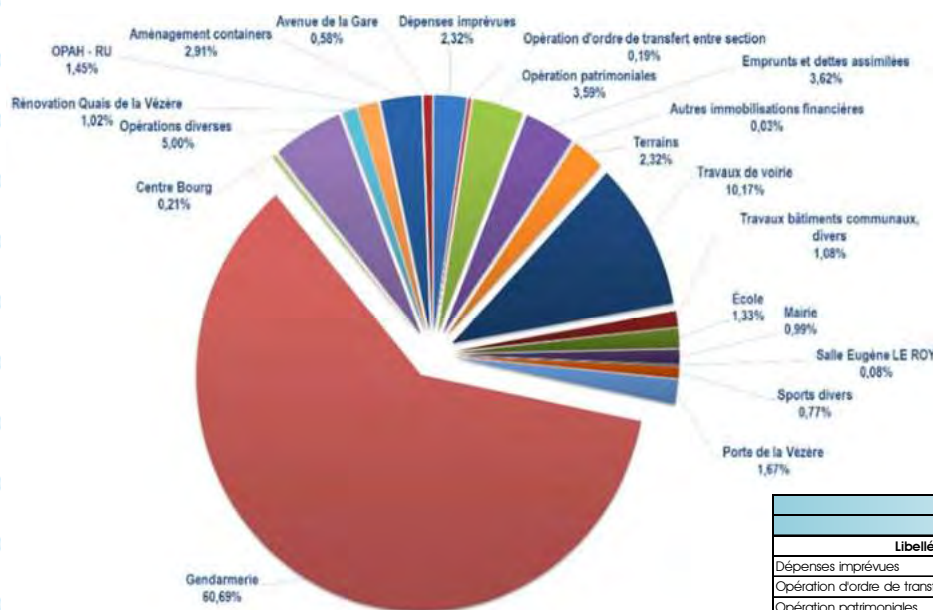
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Libellé	Montant
Charges à caractère général	984 544,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 420 103,00 €
Atténuation de produits	4 000,00 €
Dépenses imprévues	79 000,00 €
Virement à la section investissement	1 247 739,00 €
Opération d'ordre de transfert entre section	22 009,00 €
Autres charges de gestion courante	303 223,00 €
Charges financières	19 778,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	4 081 396,00 €



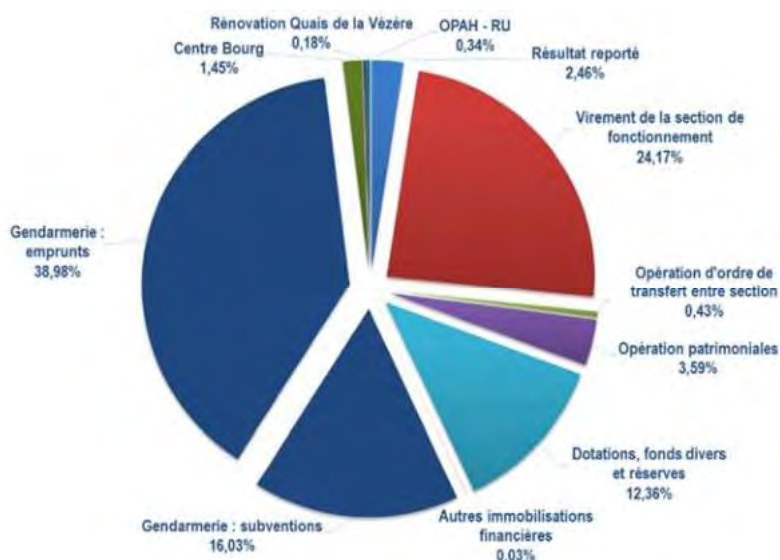
RECETTES

FONCTIONNEMENT	
Recettes	
Libellé	Montant
Résultat reporté ou anticipé	920 854,00 €
Atténuation des charges	17 000,00 €
Opération d'ordre de transfert entre section	10 000,00 €
Produits de services, du domaine et ventes	130 100,00 €
Impôts et taxes	2 379 928,00 €
Dotations et participations	528 014,00 €
Autres produits de gestion courante	75 450,00 €
Produits financiers	50,00 €
Produits exceptionnels	10 000,00 €
Reprise sur amortissements et provisions	10 000,00 €
TOTAL RECETTES	4 081 396,00 €

Investissement



INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Libellé	Montant
Dépenses imprévues	120 000,00 €
Opération d'ordre de transfert entre section	10 000,00 €
Opération patrimoniale	185 162,00 €
Emprunts et dettes assimilées	186 941,00 €
Autres immobilisations financières	1 300,00 €
Terrains	120 000,00 €
Travaux de voirie	524 921,00 €
Travaux bâtiments communaux, divers	56 000,00 €
École	68 464,00 €
Mairie	51 052,00 €
Salle Eugène LE ROY	4 000,00 €
Sports divers	39 500,00 €
Porte de la Vézère	86 069,00 €
Gendarmerie	3 132 593,00 €
Centre Bourg	10 638,00 €
Opérations diverses	257 972,00 €
Rénovation Quais de la Vézère	52 550,00 €
OPAH - RU	74 684,00 €
Aménagement containers	150 000,00 €
Avenue de la Gare	30 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	5 161 846,00 €



INVESTISSEMENT	
Recettes	
Libellé	Montant
Résultat reporté	126 937 €
Virement de la section de fonctionnement	1 247 739,00 €
Opération d'ordre de transfert entre section	22 009,00 €
Opération patrimoniale	185 162,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	637 827,00 €
Autres immobilisations financières	1 300,00 €
Gendarmerie : subventions	827 204,00 €
Gendarmerie : emprunts	2 012 000,00 €
Centre Bourg	75 000,00 €
Rénovation Quais de la Vézère	9 285,00 €
OPAH - RU	17 383,00 €
TOTAL RECETTES	5 161 846,00 €

Synthèse :

Le Budget Primitif 2021 de la commune se résume de la façon suivante :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4 081 396 €	4 081 396 €	5 161 848 €	5 161 848 €

Principaux travaux prévus pour 2021

- Achat terrains (pour vélo route et pose bâches incendie) : 120 000€
- Travaux voirie : 523 921€
- Travaux école : 68 464€
- Travaux mairie : 51 052€
- Logement au-dessus de la Maison des Services Au Public : 86 069€
- Effacement réseau avenue de la République : 141 343€
- Rénovation quais (Eclairage et réparation mur) : 52 550€
- Aménagement pour containers poubelles : 150 000€
- Nouvelle gendarmerie : 3 132 593€

Taux d'imposition

Le conseil municipal a reconduit les mêmes taux d'imposition de 2020.

Toutefois, suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principale, l'Etat a décidé que la part de la taxe sur le foncier bâti reçu par les départements sera attribuée aux communes.

En ce qui concerne la commune du BUGUE, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties sera de 52,23% (soit le taux pour la commune de 26,25% auquel s'ajoute le taux du département de 25,98%).

Pour 2021 : Taux foncier bâti : 52,23%

Taux foncier non bâti : 114,46%

Exemple ci-dessous d'une taxe foncière de 2020 avec l'évolution pour 2021.

En 2021 : 26,25 + 25,98 = 52,23%

Département : 240 DORDOGNE		Commune : 067 LE BUGUE						
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
TF 2019	26,25%	%	7,84%	25,98%	0,217%	%	%	
Taux 2020	26,25%	%	7,84%	25,98%	0,214%	12,40%	%	
Adresse								
Base ①	1793		1793	1793	1793	1793		
Cotisation	471		141	466	4	222		1304
Cotisation liasse ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation liasse ①								
Cotisation 2019	465		139	460	4	244		
Cotisation 2020	471		141	466	4	222		1304
Variation	+1,29%	%	+1,44%	+1,30%	0%	-9,02%	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	114,46%	%	31,82%	75,44%	0,606%	21,40%	%	
Taux 2020	114,46%	%	31,82%	75,44%	0,607%	21,20%	%	
Base terres non agricoles	2		2			3		
Base terres agricoles	2		1			1		
Cotisation 2019	2		1			1		4
Cotisation 2020	2		1			1		
Variation	0%	%	0%	%	%	0%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base Etat						Droit proportionnel		
Base Collectivité				3		Droit fixe		

En 2021 : 114,46%

ENFOUISSEMENT RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Dans la continuité de l'étude lancée par la précédente municipalité, nous avons décidé de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau électrique et téléphonique et nous en avons profité pour installer les fourreaux en prévision de l'arrivée de la fibre optique.

Ces travaux ont pour objectif principal de fiabiliser la fourniture en énergie pour les abonnés.

Une entreprise d'électricité industrielle a réalisé ces travaux d'un montant de 246.464,14 € financés conjointement par le Syndicat départemental d'Electrification de la Dordogne à hauteur de 163.075,36 € et la commune à hauteur de 83.388,78 €.

Pendant les travaux une circulation alternée a été mise en place, sauf pendant les vacances de la Toussaint, où la circulation a été interrompue pour travailler dans la partie la plus étroite de la rue. Une déviation a donc été mise en place pour tous les véhicules, pendant cette période.



ROUTE DE LA BORIE

Le chantier de la station d'épuration arrive à son terme. La dernière étape consiste à lui apporter l'énergie électrique nécessaire pour lui assurer un fonctionnement normal. Le SMDE24, maître d'ouvrage dans cette opération, a donc demandé un raccordement électrique spécial auprès d'Enedis. Cette extension de réseau étant souterraine, elle a provoqué des restrictions de circulation dans cette zone de travaux spécifiques. A cette occasion, la RDE24 a renforcé le réseau d'adduction d'eau potable des riverains, en utilisant les tranchées creusées par le SMDE24. Ces travaux ont occasionné une perturbation du ramassage des ordures ménagères qui ne pouvait plus se faire par le porte à porte. Le SMD3 a donc mis en place des containers aux deux extrémités du chantier. C'est une entreprise de terrassement locale qui a réalisé les travaux.

Enfin, un projet de remplacement des fils nus électriques par des fils torsadés isolés, permettra d'améliorer la desserte électrique de ce secteur.



RUE DE LA REYNERIE

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière nous avons réalisé des travaux sur la rue de la Reynerie.

Ces travaux ont consisté à :

- Rabotage du talus pour élargir la chaussée.
- Reprise du réseau des eaux pluviales avec la pose de buses et grilles.
- Mise en œuvre de grave et d'un bi couche au droit de la zone des travaux.



COUR DES ÉCOLES

En concertation avec la Direction des Ecoles Élémentaires et Maternelle, et des enseignants, les élus ont souhaité apporter quelques améliorations au cadre de vie scolaire.

Ces travaux ont été réalisés en deux étapes :

Remise à niveau du réseau de récupération des eaux pluviales dès le mois de juillet 2020 et l'enfouissement du futur réseau fibre optique.

Au retour des vacances de Pâques 2021 le personnel et les élèves ont retrouvé une cour d'école avec un nouveau revêtement de surface. La cour voit s'étendre son espace botanique ainsi que des aires de jeux pour les plus petits.



TRAVAUX DE LA VOIRIE

Dans le cadre du marché à bon de commande nous avons poursuivi des opérations pour les travaux de la voirie communale, sur les secteurs de Malmus-sou, La Faure Basse, La Reynerie, Castelnau, Lembertie, La Gaudie et Les Galinats.

Les Services Techniques continuent l'effort de reprise de l'ensemble des fossés et exutoires de récupération des eaux pluviales de la commune. L'objectif étant de garantir le fonctionnement de cet ensemble constitué en majorité de fossés ouverts et d'aqueducs. Les périodes pluvieuses de cet hiver renforcent la nécessité de ces travaux préventifs.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Dans le cadre des opérations de sauvegarde et d'entretien du patrimoine communal nous avons réalisé des travaux :

- Réfection de l'étanchéité de terrasse sur la médiathèque Gérard Fayolle qui a permis de résoudre une infiltration récurrente depuis de nombreuses d'années.
- Une reprise d'étanchéité de toiture de la maison « Club du Temps Libre » rue de Paris a été conduite dans le même but.
- Réfection du plancher de la petite salle des fêtes E. LEROY, un ponçage et huilage ont été réalisés.

TRAVAUX ENTRÉE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Un portail équipé d'un contrôle d'accès avec pilotage à distance et une clôture rehaussée ont été mis en place, permettant ainsi d'agrandir l'espace d'accueil parents enfants, et respecter les évolutions sécuritaires imposées par les dernières directives gouvernementales.



VÉRIFICATION DES POTEAUX D'INCENDIE

Tous les deux ans, les pompiers vérifient le fonctionnement des poteaux d'incendie et des réserves d'eau incendie.

Vous avez pu voir les pompiers procéder aux vérifications de ces installations.

Après ces essais, ils ont constaté d'une part 3 poteaux d'incendie inutilisables, et 7 poteaux défectueux. Les premiers seront donc remplacés, et les seconds seront réparés. La RDE24 a été chargé de faire la remise en état de ce matériel de défense incendie, afin de lui redonner sa pleine efficacité de protection incendie.



AMÉNAGEMENT JEUX JARDIN PUBLIC

Fin novembre 2020, nous avons remplacé les structures de jeux pour enfants au Square Lobligeois, rue de la Boétie.

En effet la vétusté des équipements existants nécessitait leur modernisation pour des raisons de sécurité. Nous avons procédé aussi à la réfection du revêtement de leur emplacement.



GESTION DE LA PANDÉMIE COVID 19

Dès juillet 2020, la nouvelle municipalité a été confrontée à un enjeu sérieux : assurer une sécurité sanitaire aux habitants de la commune face à la crise du COVID dont le risque épidémique pouvait s'accroître avec l'affluence touristique de l'été.

L'action de l'équipe municipale, dans la gestion du marché hebdomadaire, a été marquée par un effort de pédagogie auprès des habitants et visiteurs ; certaines communes avaient décidé le port obligatoire du masque dans l'enceinte du marché, la mise à disposition de solution hydro alcoolique et le strict respect des gestes barrières.

La municipalité du Bugue a préféré opter pour la présence des élus auprès de la population ; ces derniers déambulaient dans les allées du marché et abordaient les personnes sans masque avec le souci d'expliquer plus que de sévir. D'autre part, des distributeurs de solution hydro alcoolique ont été mis à la disposition du public et placés à des endroits stratégiques, de fort passage.

A deux reprises, au plus fort de l'affluence, des équipes constituées d'élus se sont postées à l'entrée du marché afin de compter le nombre de personnes sans masque : le résultat fut sans appel : 95% des personnes répertoriées respectaient la consigne du port du masque, preuve que la méthode douce fut efficace.



ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA CHARTE VILLE AIDANTE ALZHEIMER

En décembre 2020, l'équipe municipale a décidé d'engager la commune auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

Madame Geneviève Demoures, docteure et présidente de l'association France Alzheimer Dordogne a été reçue par Monsieur le maire Serge Léonidas et la conseillère déléguée santé Christelle Miquel, le 21 janvier 2021 dans le but de signer la charte ville aidante. La situation sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser des actions concrètes mais il est possible de contacter le service au numéro de téléphone 05 53 27 30 34 ou par mail : alzheimer.dordogne@orange.fr.



CONSULTATION PRÉVENTION SANTÉ - DÉTECTION DES FRAGILITÉS SENIOR

Vous avez 65 ans ou plus et l'un de ces signes ? Perte de poids, fatigue plus importante, ralentissement de la vitesse de marche, perte de force musculaire, prenez rendez-vous pour une consultation infirmière approfondie gratuite (environ 1h30) dans les locaux du CIAS du Bugue.

Un bilan de santé approfondi sera fourni à l'issue de cette consultation qui aborde des sujets variés tels que la santé, que l'environnement dans lequel la personne vit, que son hygiène alimentaire, etc...

Il est possible de prendre un rendez-vous au 05 53 45 30 55.

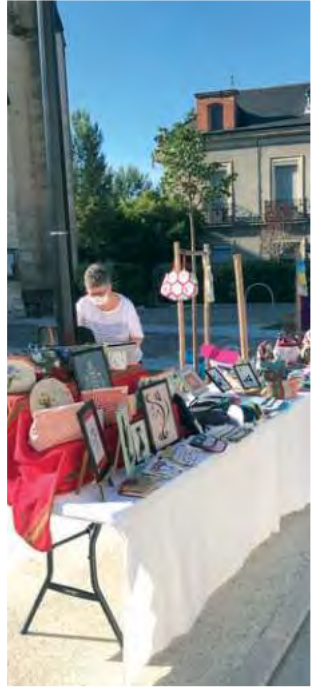
EPS DORDOGNE (PRESCRIPTION D'EXERCICES PHYSIQUES POUR LA SANTÉ)

Reprendre une activité physique adaptée après un accident de santé ? Ce projet a été présenté par le représentant de l'association, M Jérôme Dufour, lors de la réunion des associations qui s'est tenue le 28 août 2020. Ce dispositif est régional, il a pour but de promouvoir une activité physique auprès d'un public de personnes souffrant, ou ayant souffert, de pathologies chroniques (diabète, cancers, prothèses etc...).

Le sport, adapté au profil médical de la personne, est utilisé comme outil de prévention.

Les séances sont assurées par du personnel APA spécialement formé à ce public. Il est nécessaire d'obtenir une prescription médicale.

Le réseau PEPS 24 en partenariat avec la municipalité du Bugue et le contrat local de Santé ont mis en place au Bugue des ateliers nommés PASS Mouv'. Vous êtes intéressés ? **Parlez-en à votre médecin !!** Il saura vous renseigner.



MISE EN PLACE DU REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES DANS LE CADRE DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

La catastrophe sanitaire de la canicule d'Août 2003 a mis en évidence les défaillances des dispositifs d'alerte de cette époque et les conséquences humaines du vieillissement de notre société, en particulier l'isolement et la solitude extrême des personnes les plus fragiles, âgées et handicapées.

La loi a institué un Plan d'Alerte et d'Urgence (PAU) au sein de chaque département, au profit des personnes les plus fragiles, en cas de risques exceptionnels. Ce dispositif de veille et d'alerte s'applique en cas de risque exceptionnel naturel : canicule, grand froid, inondation.

Ce registre nominatif (dans un cadre strictement réglementé) permet l'identification des personnes fragiles et en situation d'isolement. Lors du déclenchement du plan d'alerte, l'intervention des services sociaux et sanitaires de la commune s'en trouve facilitée.

Le plan d'action ci-dessous a été mis en place en novembre 2020 :

- Lettre ouverte explicative incluant la mention CNIL et la fiche d'inscription.
- La demande d'inscription se matérialise par un formulaire qui est à joindre au courrier explicatif.
- Diffusion :
 - Envoi à la population SANS NOM et SANS ADRESSE.
 - Parution d'un condensé de ce courrier sur le site officiel de la mairie (www.lebugue.fr).
 - Message sur le tableau lumineux.

Depuis sa mise en place en novembre 2020, le registre comprend à ce jour (mars 2021) 131 personnes inscrites. Il est important de signaler que l'inscription, ou la radiation, d'une personne peut se faire à tout moment dans l'année.

RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION FUNÉRAIRE

La commune du Bugue met à la disposition de ses habitants deux cimetières. L'un appelé « vieux cimetière » ou « cimetière historique » est situé en bordure du centre-ville ; le second, créé dans les années 1970, est excentré et se situe à 2 kms du centre bourg. La gestion du cimetière relève des attributions du conseil municipal. Elle comprend les opérations suivantes : sa création, son entretien, son aménagement, son extension éventuelle, ou encore sa translation.

Les responsabilités de la mairie dans la gestion du cimetière sont nombreuses ; elles sont encadrées par une législation rigoureuse et devenue complexe avec le temps. L'aménagement des espaces cinéraires et funéraires est devenu une réelle préoccupation. Le besoin d'optimiser l'espace des cimetières devient un enjeu impératif pour la commune ; cela nécessite une gestion

stricte du suivi administratif des concessions (trentenaire, cinquantenaire), mais aussi la reprise de celles qui sont échues et non renouvelées ou constatées en état d'abandon.

C'est ce constat qui a amené la nouvelle municipalité à consulter les services d'un prestataire spécialisé dans la réalisation et la mise en œuvre d'une gestion funéraire complète, sur les 2 cimetières de la commune.

La recherche du prestataire s'est effectuée en étudiant les communes avoisinantes de taille quasi identique à celle du Bugue. Il est important de souligner que pour parvenir au terme d'une procédure de reprise de concession abandonnée, il s'écoule trois années durant lesquelles la loi impose à la commune de rechercher les familles.

Le démarrage du projet actuel est planifié en 2021. Il se déroulera en 3 phases :

a) Phase n°1 : l'état des lieux.

Il s'agit du recensement géographique des épitaphes avec, pour chaque sépulture : sa nature (tombe en pierre, en terre, chapelle etc...), son état visuel d'entretien, sa numérotation, sa photographie.

Ensuite, il est nécessaire de recoller la réalité du terrain avec les données disponibles en mairie (titre, registre papier, etc...).

b) Phase n°2 : Logiciel et intégration des données.

c) Phase n°3 : mise en place du Portail public webcimetière.

La création et l'affichage d'un règlement de cimetière funéraire et cinéraire dès cette année complètera le projet.

LES PIGEONS DANS LA VILLE

Depuis quelques temps, le pigeon des villes a investi le centre-ville du Bugue, plus précisément le toit de l'Eglise et ses alentours immédiats. Le promeneur a pu s'étonner du nombre impressionnant de ces volatiles en levant la tête vers le sommet de l'Eglise ; une crête allongée se forme à certaines heures de la journée, ajoutant une note architecturale étrange sur cet édifice du XIX^{ème} siècle.

Avec sa démarche dodelinante et son vol parfois maladroit, le pigeon des villes est un animal qui déclenche les passions urbaines. Pour ses défenseurs, il est utile à la biodiversité et son appétit féroce contribue à la propreté des municipalités. Pour ses détracteurs, il s'apparente à un « rat volant », détériorant façades et bancs publics avec ses excréments. Cependant, nul ne peut nier que cet oiseau véhicule toutes sortes de parasites, et représente un danger pour la salubrité publique.

Il est important de rappeler que le pigeon des villes est un cavernicole troglodyte, qui fait son nid dans toutes les anfractuosités des bâtiments et maisons. Or, le centre-ville est à proximité de la Grand rue, quartier le plus ancien de la commune. Ses maisons présentent toutes les qualités pouvant attirer le volatile.

La caractéristique du pigeon est aussi d'être un animal grégaire, qui aime vivre en colonie. Dès que cela est possible, il se rassemble avec ses congénères pour nicher ou se nourrir en groupes.

Un autre facteur peut causer une telle prolifération : la distribution de nourriture par des particuliers.

Les dégâts causés par les pigeons viennent essentiellement de leurs déjections (fientes) très acides qui souillent le rebord des fenêtres, les balcons, les façades des bâtiments, le zinc des toitures ou bouchent tout simplement les gouttières et les conduits d'aération. Savez-vous qu'un pigeon lâche en moyenne 12 kilos de fientes par an ? Cet oiseau roucoulant est (ou peut être) porteur de germes de maladies transmissibles à l'homme : ornithose, salmonellose ou toxoplasmose. Il transporte aussi des puces (tiques molles) qui

peuvent infester un grenier où aurait niché un grand nombre d'oiseaux.

Il est important de rappeler que le code général des collectivités territoriales donne compétence aux maires pour lutter, au titre de la police de la salubrité publique, contre les nuisances liées aux proliférations de pigeons. Il peut donc faire appliquer les prescriptions du règlement sanitaire départemental. C'est dans ce contexte que la municipalité a décidé d'organiser une campagne de capture afin de limiter l'afflux et la concentration des pigeons. La décision a été prise de faire appel à un spécialiste prestataire pour nous accompagner dans cette opération.

L'intervention se déroulera selon les étapes suivantes :

a) Mise en place des systèmes de capture

Il s'agit de panneaux grillagés agencés en volières de capture de dimensions variables. Ces cages sont placées au plus près des colonies de pigeons et sont déplaçables. A l'intérieur sont positionnés des distributeurs automatiques de grains et d'eau et des appelants sélectionnés (ou leurres).

b) Les relevés

Ils seront organisés tous les 15/20 jours en fonction du nombre d'oiseaux présents sur site. La maintenance des cages est assurée par le prestataire.

Sur le long terme, des mesures préventives peuvent être prises afin de diminuer la prolifération des pigeons. Il est possible d'agir sur deux facteurs :

- La distribution de nourriture = 1^{ère} cause de prolifération et de regroupement de pigeons dans certaines zones.
- La protection du bâti = inciter les propriétaires d'immeubles à grillager les ouvertures susceptibles de permettre l'entrée des pigeons, et prendre toute mesure pour les empêcher de nidifier.

L'ADRESSAGE NORMALISÉ

L'adressage normalisé est devenu une obligation pour toutes les communes, dans le but d'assurer l'ensemble des services à la population : distribution du courrier et des colis, secours, assistance aux personnes, livraison etc.). L'obligation de l'adressage normalisé est venue surtout pour assurer le raccordement à la fibre optique de toutes les habitations en ville comme à la campagne.

Au Bugue, le travail avait été commencé par l'équipe municipale précédente, mais suspendu en raison de la crise sanitaire. Seule l'étude des noms des rues et des routes avait été abordée.

La nouvelle équipe municipale a repris le dossier. Nous avons parcouru le

Bugue pour faire l'implantation des plaques de rue. Nous avons également recensé les numéros manquants pour les remplacer dans les rues du centre bourg.

L'étape suivante consiste à passer la commande de plaques et numéros auprès de la société retenue pour la fabrication ; cette dernière sera chargée de la pose des plaques ; les employés municipaux installeront les numéros.

Le principe retenu, pour les numéros des rues, consiste à garder la numérotation quand elle existe. Sinon il sera appliqué une numérotation métrique. Elle consiste à calculer la distance de l'habitation par rapport au début de la rue ou route concernée. Cette méthode

a l'avantage de pouvoir attribuer un numéro à une habitation en cours de construction entre deux habitations existantes. Chaque adresse disposera de repères GPS permettant ainsi d'être localisée aisément.

Lorsque ce travail préliminaire sera terminé, les habitants concernés par le changement d'adresse recevront un courrier de la mairie. Cette dernière communiquera les nouvelles coordonnées postales aux organismes officiels. Il appartiendra aux particuliers (ou entreprises) de les transmettre à leurs fournisseurs de services et correspondants.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT : OPAH-RU

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une offre de service. La commune du BUGUE a lancé cette opération au cours de l'année 2016 afin de favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. En complément de l'OPAH classique, une thématique particulière a été choisie, afin de répondre aux problématiques locales : OPAH renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Deux phases ont jalonné cette démarche : le diagnostic (qui a permis de recenser les dysfonctionnements du périmètre urbain choisi) et l'étude préalable préconisant les solutions à apporter aux dysfonctionnements constatés.

La mission de « suivi-animation » a été confiée à un prestataire externe SOLIHA Dordogne pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} avril 2017. Une convention de programme pour l'animation de l'OPAH a été signée en février 2017 entre l'Etat, l'ANAH et la commune du BUGUE. Les objectifs suivants ont été retenus :

- Lutter contre le mal logement.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Lutter contre la vacance des logements.
- Favoriser le maintien à domicile.
- Favoriser l'accession de logements vacants/dégradés.
- Créer une offre de logements locatifs sociaux.

Les moyens octroyés sont :

- Incitation auprès des propriétaires pour réaliser les travaux.
- Incitation financière (subventions et primes).
- Accompagnement gratuit dans les démarches.

Les partenaires du programme ainsi mis en place sont : l'ANAH, le Conseil départemental, la Mairie du Bugue, PROCIVIS et FAP.

La mission de suivi-animation suit la mise en œuvre (information, conseil aux propriétaires, aide au montage de dossiers) et le bon déroulement de l'opération.

Les aides financières de la commune se définissent comme suit :

PRIME LUTTER CONTRE LA VACANCE : 3000 €

- Propriétaire occupant ou bailleur
- Logement situé dans secteur géographique défini et être vacant depuis minimum 3 ans
- Le logement devra être occupé en résidence principale au moins 4 ans

PRIME ACCESSION : 1000 €

- Logement situé dans secteur prioritaire défini
- Le logement devra être occupé en résidence principale minimum 4 ans

PRIME RAVALEMENT DE FAÇADE : 50% du montant des travaux plafonné à 1000€

- Logement situé dans le secteur géographique défini
- Façade visible depuis l'espace public

PRIME DEVANTURE COMMERCES : 50% des travaux plafonné à 1000€

- Situé dans un secteur géographique défini

PRIME ADAPTATION LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT OU HANDICAP : 5% des travaux

PRIME AMELIORATION ENERGETIQUE : 10% des travaux

PRIME TRAVAUX LOURD RENOVATION GLOBALE : 5%

SOLIHA Dordogne-Périgord
tient des permanences gratuites sans rendez-vous
tous les PREMIERS JEUDIS du mois de 9h30 à 12h
Porte de la Vézère

LA PROCEDURE A SUIVRE

Contact

Avec l'équipe de SOLIHA Dordogne-Périgord
(Permanences en Mairie, Téléphone, Mail)
Avant tout commencement des travaux

Visite technique

Du logement. Etude du projet de travaux et élaboration d'un
plan de financement prévisionnel

Constitution du dossier

De demande de subventions par SOLIHA Dordogne-Périgord
auprès de la ville du Bugue, de l'ANAH et des autres Financeurs

Accord

De l'Anah et de la Ville du Bugue pour débiter les travaux

Réalisation

Des travaux par des professionnels du bâtiment

Accompagnement et suivi

Du dossier par le SOLIHA Dordogne-Périgord tout au long des travaux

Versement

Des subventions après vérification des travaux par SOLIHA Dordogne-Périgord

Gestion de la pandémie COVID 19 à l'école

La crise sanitaire a contraint les directions pédagogiques, en étroite collaboration avec la municipalité, à apporter de nombreux changements dans l'organisation de la sphère scolaire.

A la cantine :

- Fiches et classeur à mettre à jour
- Séparation des tables pour permettre à chaque enfant de respecter la distanciation de 2 mètres.
- Dès la rentrée de Toussaint, deux services ont été mis en place à l'école maternelle (50 élèves et 30 élèves).

Dans les cours de récréation :

- Séparation des élèves par classe, les cours ont été divisées pour que les enfants ne soient pas mélangés.



ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE

① **Informatique :**

A la rentrée de septembre 2020, les enseignants ont signalé des dysfonctionnements sur le réseau et sur l'informatique de l'école élémentaire.

Nous avons mis en service les ordinateurs des armoires pédagogiques afin que les élèves puissent s'en servir.

Le débit internet étant insuffisant, nous avons créé un accès VDSL afin de l'augmenter pour les besoins de l'école.

Nous équiperons la nouvelle classe suite au regroupement de JOURNIAC, afin que tous les élèves puissent s'initier au maniement des nouvelles technologies.

② **Père Noël :**

Le Père Noël a fait son apparition à l'école maternelle le 18 décembre 2020, distribuant, à la plus grande joie des petits, un livre (offert par la municipalité). La journée s'est terminée avec un goûter proposé à l'ensemble de l'école primaire.

③ **Nouveautés rentrée**

2021 :

Suite à la fermeture officielle de l'école primaire de JOURNIAC, deux nouveautés vont voir le jour aux écoles du BUGUE :

A la maternelle, attribution d'un demi-poste d'enseignant avec l'ouverture d'une classe occitane concernant la petite et moyenne section.

A l'élémentaire, ouverture d'une 7^{ème} classe.

Le nombre de classes pour la rentrée scolaire 2021 sera de 7 pour l'élémentaire et 4 pour la maternelle.

LE BUGUE deviendra un Rassemblement Pédagogique Concentré (RPC).

NOS « AÎNÉS »

Une opération en direction des aînés de la commune (personnes âgées de plus de 75 ans) a permis la distribution de cadeaux de fin d'année par les élus (un parapluie pour les femmes, un coffret de stylos pour les hommes).

Les résidents de l'EHPAD et de la RPA ont pu apprécier les chocolats offerts conjointement par la municipalité et un supermarché de la commune.



COMITÉ DES FÊTES

La municipalité a estimé que l'organisation des fêtes et autres animations dans la commune ne relevait pas directement de ses attributions. C'est pourquoi elle a souhaité redonner une place aux bénévoles désireux de s'investir dans la vie de la commune.

Une première réunion d'initialisation a eu lieu le 17 décembre 2020 en présence d'une douzaine de personnes volontaires.

Une assemblée générale, de l'association Bug'Anim (en sommeil depuis plusieurs années) s'est tenue le 12 janvier 2021. Elle a permis d'officialiser sa continuité avec un changement de nom et de statut. Ce nouveau comité se nomme Bug'En Fêtes, et son bureau en assure la gestion.

Un programme de manifestations a été entériné sur la période d'avril à fin décembre 2021.

Une réunion de coordination a eu lieu le 20 février 2021 avec Bug'En Fêtes et les différentes associations proposant des animations sur la commune.



SOIRÉE DES ARTISTES

Suite aux annulations successives des manifestations au cours de l'été 2020, la mairie du Bugue a organisé une soirée des Art'istes le vendredi 14 août de 17h à 23 h dans la rue de Paris pour animer la rue et soutenir les commerces locaux.

Ce fut une totale réussite, en effet tous les commerces sont restés ouverts et une trentaine d'artisans sont venus pour présenter leurs créations.

L'association « Les créations buguaises » a prolongé son exposition sous la halle de la mairie, et l'atelier « Le 7^{ème} Art » a proposé ses œuvres.

Le public est venu nombreux, cette expérience sera réitérée en 2021.



BIBLIOTHÈQUE

L'ouverture de la bibliothèque a été fluctuante, suivant en cela les évolutions de la crise sanitaire, de confinements en couvre-feu.

M. DULAC Gilbert (décédé le 6 novembre 2020) a fait don, à la commune, d'environ 4000 livres de tout genre (géo, histoire, littérature, art, poésie, romans...). La bibliothécaire Sylvie BRODIN et l'adjointe à la culture Joëlle VIGNAL ont trié et classé les ouvrages en présence d'Yves DULAC, frère du défunt. Nous remercions vivement la famille.

M. Pierre-Lucien BERTRAND a fait don de sa collection vidéo et DVD d'environ 5000 films des réalisateurs de l'Histoire mondiale du cinéma. Nous le remercions également vivement.



Des expositions ont eu lieu :

Une exposition « Raymond rêve » a eu lieu de mi janvier au 5 février 2021. Raymond est un grand rêveur, il s'imagina en fraise, en pieuvre et même en dragon mais au bout du compte il est heureux d'être un escargot...

Une autre « Le Loup » a eu lieu du 8 mars au 5 avril 2021. Ce grand carnivore est aujourd'hui de retour dans des lieux où il avait disparu. Cette exposition est installée dans une classe à l'école JEAN REY, ainsi tous les élèves pourront en profiter pleinement.

OCTOBRE ROSE

Comme chaque année la ligue contre le cancer a organisé, en partenariat avec la mairie, deux randonnées pédestres afin de récolter des fonds au profit de la lutte contre le cancer du sein.

Une randonnée de 7 km familiale et une de 14 km plus sportive ont été proposées. Malgré le temps maussade 150 participants sont venus soutenir cette belle cause. La somme de 800 euros recueillie a été remise au siège de cette association.

BÂTIMENT « LA MAISON DE LA VIE SAUVAGE »

Fin août 2020, des travaux sur la vitrine de l'ex musée de la Vie Sauvage ont été réalisés afin de présenter des expositions de tableaux en complément de l'Atelier du 7^{ème} Art, situé en face rue de la République.

Du 11 juillet au 16 août 2020, l'association Mydriase a proposé au groupe ZOU de venir égayer cette vitrine en exposant les œuvres d'Inna Maamura, Didier Bessières, Luc Defontaine, Jérôme Anthoine et Gérard Fioretti.

De mi décembre au 10 janvier 2021, 8 tableaux « Les Vertus » ont été présentés

dans la vitrine du musée et 6 tableaux « Les Sages » dans celle de l'Atelier du 7^{ème} Art.

En avril 2021 une série sur « Le Thé » a été exposée dans les deux vitrines de chaque côté de la Rue de la République.

Ex musée de la Vie Sauvage :

Le conservateur du Muséum Requien de la Ville d'AVIGNON est venu récupérer les animaux naturalisés, un inventaire est en cours. Ils sont étiquetés avec la mention "Mairie du BUGUE 06.02.2021" ce qui rendra aisée toute traçabilité ultérieure.

DÉCORATIONS DE FIN D'ANNÉE

La ville s'est parée de mille feux à l'occasion des fêtes de fin d'année. Des décorations lumineuses ont été installées dans les rues et places principales du centre bourg.

Des sapins de Noël ont décoré la rue de Paris sur le thème « OR et ROUGE ». L'opération sera renouvelée en décembre 2021, avec une extension vers d'autres rues du centre-ville.

L'opération « Récupération des sapins de Noël » dont a bénéficié l'association Arche d'Abraham, a rencontré un vif succès.



RÉUNION DES ASSOCIATIONS

La mairie a invité le vendredi 28 août 2020, toutes les associations qui proposent des activités aux habitants de notre commune. Sur les 64 associations répertoriées, 55 d'entre elles étaient représentées et 85 personnes présentes.

La répartition des associations du Bugue est la suivante : 28 sportives, 17 culturelles, 14 « entraide et social » et 5 caritatives.

Différents sujets ont été abordés :

- La mise en place d'une commission « vie associative et sportive » entre élus.
- La mise en place de réunions de travail ou de commissions mixtes afin d'intégrer les associations aux décisions, et être à leur écoute.
- La manière de « travailler » ensemble entre la mairie et le tissu associatif.
- Différents projets envisagés.

Il a été décidé, à l'issue de cette réunion, d'organiser un forum des associations qui s'est déroulé le samedi 12 septembre 2020.

VISITE DES ASSOCIATIONS ET GROUPE DE TRAVAIL

Joëlle VIGNAL et Jean Luc COUDEYRAT ont reçu toutes les associations individuellement pour un échange. Cela a permis de faire le point sur leur fonctionnement, les divers projets et souhaits, ainsi que les différentes organisations que la mairie souhaiterait mettre en place avec elles.

Comme annoncé lors de la réunion des associations du 27 juillet 2020, la mairie a souhaité mettre en place un groupe de travail d'une douzaine de bénévoles, issus de ces associations, afin de réfléchir à l'organisation d'événements susceptibles de faire connaître la richesse du milieu associatif buguois. Ce groupe aura comme « fil conducteur » pour le bon fonctionnement de toutes les associations :

- Inciter les personnes à devenir bénévoles.
- Attirer le plus grand nombre possible d'adhérents.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le samedi 12 septembre 2020 ce forum s'est déroulé sur la place du Royal Vézère de 9h à 12h avec la participation de 46 associations. La proximité du marché a permis d'attirer beaucoup de monde et a amené de la convivialité.

A la demande des associations ce forum sera organisé de la même manière en 2021.





LE BUGUE

FORUM

des

ASSOCIATIONS



*Venez découvrir ou retrouver en famille
le dynamisme et la richesse du milieu associatif buguois*

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020

Place du Royal Vézère
09 h 00 - 12 h 00

Port du masque vivement conseillé

ÉCOLES DES SPORTS POUR LES 6/8 ANS

En 2020, le Conseil Départemental, avec le soutien de la ville du BUGUE, remettait en place une école des sports pour les enfants du CE2 au CM2 (de 8 à 11 ans).

Dans la continuité, Thierry ROUCHY, (animateur des sports de la commune, Diplômé d'Etat) a souhaité créer une école municipale des sports pour les enfants du CP au CE1 (de 6 à 8 ans).

Les thèmes proposés permettent aux enfants de s'initier à un large panel d'activités sportives. L'objectif est d'éveiller leur intérêt pour le sport et d'accompagner celles et ceux qui débutent.

Elles permettent également de développer les valeurs du sport et d'orienter leur pratique dans le milieu associatif local.



LABEL TERRE DES JEUX 2024

Communiqué du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 :

« En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Notre ambition est que le pays tout entier vibre et se rassemble pendant les semaines de compétition, et qu'une dynamique se crée dès aujourd'hui dans tous les territoires.

La fête sera plus belle si elle est partagée. L'héritage sera plus fort s'il est co-construit.

C'est tout le sens de ce label Terre de Jeux 2024 que le comité d'organisation des Jeux veut faire passer.

Ce label valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux. ».

La labélisation a commencé en novembre 2019 et la commune du



BUGUE a souhaité s'inscrire dans cette démarche. LE BUGUE a obtenu cette labélisation le 20 avril 2020.

De 2020 à 2024, nous organiserons des événements pour promouvoir les activités sportives présentent aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous essaierons de relayer le mieux possible les 3 objectifs que le comité d'organisation souhaite atteindre :

- **Une célébration ouverte**, pour faire vivre à tous les émotions du sport et des Jeux.
- **Un héritage durable**, pour changer le quotidien des Français grâce au sport.
- **Un engagement inédit**, pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des Jeux, dès maintenant, partout en France.

TERRITOIRE DE LA CCVH

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) se situe en Périgord Noir. En amont, elle est limitrophe de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort.

En aval, elle jouxte notamment l'intercommunalité Bastides Dordogne Périgord.

L'intercommunalité regroupe 26 communes le long de la rivière Vézère, entre les communes d'Aubas et de Limeuil 16 000 personnes vivent sur ce territoire rural.

La CCVH ou Communauté de Communes de la Vallée de l'homme est un Etablissement Public de coopération Intercommunale (EPCI) dont Le Bugue fait partie.

Adresse internet : <https://www.cc-valléedelhomme.fr/>

Sur son territoire, ses compétences sont obligatoires, fonctionnelles ou facultatives :

1. OBLIGATOIRES

Urbanisme : SCOT, PLUi et Cartes Communales.

Développement économique :

- Zones d'activités économiques
- Tourisme
- Politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales : observation des dynamiques commerciales, débat avant toute décision d'implantation d'un nouveau centre commercial, appui aux réseaux locaux de commerçants
- Opérations collectives dans le cadre du FISAC.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : adhésion au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne.

Aires d'accueil des gens du voyage : terrain familial d'accueil au Bugue.

2. OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'Environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- Aménagement, entretien et animation des chemins de randonnées inscrits au PDIPR
- Espace VTT labellisé FFC
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Mise en place d'actions visant à maîtriser la demande d'énergie
- Actions dans le cadre de l'opération Grand Site de la Vallée Vézère
- Agenda 21.

Politique du logement et du cadre de vie : Programmes d'amélioration de l'habitat à l'échelle intercommunale.

Equipements sportifs et de loisirs : gymnases communautaires situés à Montignac sur Vézère et au Bugue, Espace socio-éducatif et sportif intercommunal situé à Rouffignac Saint Cernin de Reilhac, Salle Omnisports au Bugue.

Action sociale d'intérêt communautaire.

Enfance et jeunesse :

- Accueils de loisirs
- Etablissements d'accueil de jeunes enfants
- Relais d'Assistantes Maternelles
- Accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir, des temps d'activités périscolaires
- Actions en faveur de la jeunesse et de la famille.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à l'échelle de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme : aide à domicile, aide à la personne, portage de repas à domicile, action sociale d'urgence, domiciliation, instruction des dossiers d'aide sociale, animations.

Maisons de services au public :

La MSAP est un lieu d'accueil et d'informations pour simplifier les démarches, améliorer l'accès, l'écoute et le dialogue

avec les services publics. Ce point public offre un accès à un ensemble de services : santé, logement mobilité, transports scolaires, retraite, loisirs, familles, emploi. Un nouvel emplacement verra le jour en septembre 2021 sur la commune du BUGUE, à proximité de la Médiathèque Gérard FAYOLLE.

Voirie d'intérêt communautaire.

3. FACULTATIVES

Enseignement artistique musical :

- Adhésion au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

Aménagement numérique :

- Adhésion au Syndicat Périgord Numérique pour le déploiement de la fibre optique.

Assainissement non collectif :

- Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Schéma d'assainissement intercommunal.

Défense des forêts contre les incendies et desserte forestière :

- Adhésion au syndicat départemental.

LES DECISIONS DE LA CCVH

2020 ET DÉBUT 2021

6 février 2020

- Validation du périmètre de la zone tampon UNESCO « Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère »

5 mars 2020

- Approbation du projet du PLUi
- Approbation du règlement local de publicité intercommunal.

14 juillet 2020

- Installation du nouveau Conseil Communautaire

28 juillet 2020

- Validation des modalités de l'aide à l'achat de vélos électriques

6 octobre 2020

- Sollicitation auprès du Préfet de la Dordogne le classement de l'Office de Tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère en catégorie II
- Validation du programme de travaux à réaliser sur le bâtiment de la Périgourdine acquis au Bugue.
- Approbation du plan de financement prévisionnel véloroute-voie verte le long de la vallée de la Vézère
- Projet Atlas de la Biodiversité Communale (ABC 2020) permettrait le financement de ce projet. Il comporte trois volets complémentaires :
 - Volet Flore-Habitat : ce volet sera coordonné par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.
 - Volet Faune : un marché public sera lancé pour dé-

signer une structure coordinatrice et les prestataires des inventaires sur le volet faune ainsi que sur les animations et médiations sur ces groupes taxonomiques.

- Volet communication/animation/sensibilisation : ce volet sera coordonné par la Communauté de communes Vallée de l'Homme et le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire. Il sera réalisé par des prestataires externes.

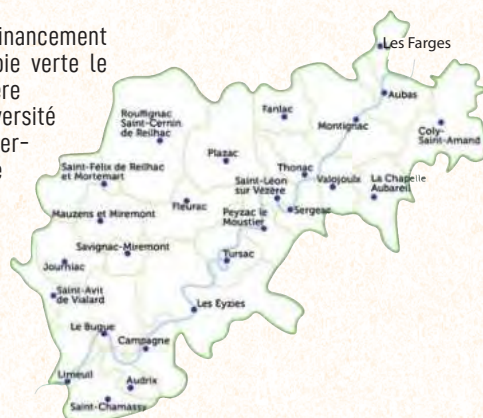
3 décembre 2020

- Décision d'allouer une subvention de 700 € à l'association La Petite Maison située au Bugue pour l'année 2020.

9 avril 2021

- Validation de l'Avant-Projet Définitif du programme de Vélo Route Voie Verte entre Saint Chamassy et Les Eyzies.
- Validation du programme feuellard inscrit dans le plan d'actions du Grand Site de France de la Vallée de la Vézère : pérenniser et développer l'activité de feuellardier présente sur le territoire à travers un plan de préservation traitant des enjeux d'approvisionnement en matière première, de la structuration de la filière et des débouchés actuels ou futurs. Il indique ensuite la méthodologie envisagée :

- inventer et classer les taillis de châtaigniers pouvant être valorisés en feuellard par cartographies et questionnaires,
- établir des entretiens avec les propriétaires de taillis de châtaigniers pour les sensibiliser à l'activité de feuellardier et connaître leurs volontés quant à une future exploitation,
- identifier les professionnels qui exercent cette activité et réaliser une analyse AFOM du métier à travers des entretiens sur le terrain. L'identification des nouveaux prétendants à ce métier sera également prise en compte,
- analyser le marché à l'échelle régionale et nationale sur le besoin en feuellards auprès des tonneliers ainsi que les marchés complémentaires de type vannerie/ameublement/jardinage pour étudier les potentiels débouchés.



FORUM DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

La démarche de l'opposition est d'accompagner tous les projets d'utilité économique que la majorité pourrait initier dans le cadre de commissions citoyennes.

Ainsi nous pensons tout particulièrement :

- à la mise en place d'espaces partagés de travail accompagnés d'aménagements immobiliers structurels, attractifs et innovants,
- aux investissements dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique,
- à la création d'une plateforme informatique pour favoriser le développement du « click and collect » entre les citoyens du Bugue et les commerçants,
- aux actions concrètes visant à développer la renommée du Bugue par l'organisation d'événements culturels, économiques et ou agricoles,

à ce propos, la première manifestation au Bugue de l'après-covid sera co-organisée par la CUMA et Monsieur Bernard Crouzet le 27 juin prochain. Venez nombreux assister à cette exposition qui, route de campagne, mettra tout particulièrement en valeur les agriculteurs du Bugue !!

Le rôle de l'opposition est aussi d'une part de s'opposer avec fermeté aux actions qui seraient dépourvues de perspectives et d'autre part de suivre la bonne réalisation des engagements utiles sur lesquels la majorité s'est faite élire.

Ainsi nous constatons :

- que le budget communal 2021 est en continuité avec celui de l'année précédente mais il ne traduit aucunement les principaux engagements électoraux de la majorité,
- que Monsieur le Maire, suite à la demande de l'opposition s'est engagé en janvier 2021 à la tenue d'une réunion sur les perspectives budgétaires de la commune pour les prochaines années. L'opposition reste à ce jour dans l'attente d'une date...,
- que le Conseil Municipal des Jeunes ne fonctionne plus depuis les dernières élections municipales. L'opposition déplore que l'éveil de la jeunesse du Bugue à notre vie citoyenne ne soit pas pour nos élus une priorité absolue face aux contraintes de la crise sanitaire,
- qu'aucun projet d'envergure susceptible d'apporter de l'oxygène à l'activité économique de la ville n'est encore programmé par la majorité alors que les conditions bancaires actuelles sont favorables,
- qu'en terme d'environnement, de développement durable et de mobilité, aucun plan d'action d'importance ne semble être envisagé. Dans ce domaine, l'opposition est prête à collaborer sans restriction avec la majorité compte tenu des enjeux sociétaux...,
- que dialogue et communication ont été les axes majeurs sur lesquels la majorité s'est engagée dans son programme :
qu'en est-il de la rénovation du site internet de la commune, des réponses que la mairie doit faire aux interrogations des citoyens formulées par mail, des réunions publiques qui doivent être réalisées sur les projets d'avenir et enfin des commissions municipales ouvertes à des non élus ?

Conclusions :

Les intentions louables ne suffisent jamais. L'opposition aux dernières élections représentait la majorité des électeurs du Bugue. C'est pourquoi, elle se sent doublement légitime pour exiger que les engagements utiles pris par la majorité lors des dernières élections se traduisent par des actes concrets.

La fatalité (contrainte sanitaire et inertie administrative) n'est jamais totalement une excuse à l'échec. Il y a aussi la volonté politique, cette dernière est toujours une condition primordiale au succès de la gestion de la cité.

Pour groupe opposition :

Maryvonne Piques et Alain Révolte

Pour autre groupe opposition : Un Nouvel Elan pour le Bugue et la Vallée de l'Homme :

Bernard Crouzet, Jean-Louis Picard et Jean Tournié.

<https://www.facebook.com/unnouvelelanpourlebugueetlavalleedelhomme>



Directeur de la Publication : Serge LEONIDAS
Équipe de rédaction : Danièle GOUAUD, Yolande GENESTE, Jean-Luc COUDEYRAT, et la collaboration de l'équipe municipale.
Conception, réalisation et impression : Imprimerie du BUGUE
Crédits photos : Mairie du BUGUE